



Adhésion individuelle

Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone mobile : .....

Né/e le ou âge : ..... Courriel : .....

Adhésion souhaitée (voir au verso) :  Non membre

- Membre  Membre actif
- Famille  Solidarité
- Ludopathe  Ludophile

Règlement par :

- espèces :
- chèque à l'ordre d'À nous de jouer
- Virement : BIC : SOGEFRPP - IBAN : FR76 3000 3032 2500 0200 1863 376

Adhésion Famille

Le premier membre remplit la partie « adhésion individuelle », les autres (habitant à la même adresse) remplissent le tableau ci-dessous :

Prénom	Nom	Né/e le ou âge	Téléphone mobile	Courriel

Des photos peuvent étre prises durant les séances pour être diffusées exclusivement sur le site. Si vous étes d'accord avec cette diffusion, merci de l'indiquer en écrivant en toute lettre «Accord pour diffusion des photos».

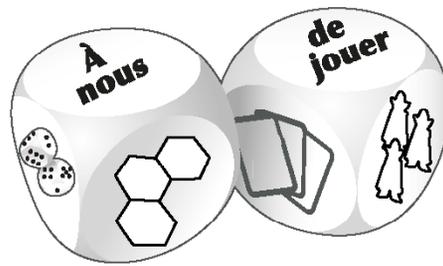
Pour acceptation d'adhésion après lecture du règlement intérieur,

Date :

Prénom/s, nom/s, et signature/s :

Photos :





### Adhésion :

Pour faire partie de l'association, il faut s'engager à verser annuellement une cotisation, à lire et respecter son règlement intérieur. L'adhésion est ouverte à toutes les personnes majeures intéressées par l'objet de l'association.

Le montant de la cotisation est fonction du type d'adhésion souhaité. Sauf cas particulier, sa validité couvre du jour de souscription jusqu'au 31 août de l'année suivante sous réserve du bon encaissement de la somme due dans un délai d'un mois. Une personne non adhérente peut participer à 1 (une) activité de l'association gratuitement avant de décider de la formule de son adhésion.

Les enfants (à partir de 10 ans) accompagnés d'un adulte responsable et les adolescents (avec autorisation parentale) sont accueillis, sous réserve qu'ils ne perturbent pas les autres joueurs.

Les rencontres sont des moments de détente et de convivialité, les soucis personnels restent à la porte...

Formules d'adhésion :	Montant :
• Non membre : Il paye à la session.	2 € la session.
• Membre : Il adhère à l'année à l'association.	20 €.
• Membre actif : Il adhère à l'année à l'association et s'engage à s'impliquer dans la vie, la gestion ou l'organisation de celle-ci (sous réserve d'acceptation par le Bureau).	15 €.
• Famille : Toute famille de plus de deux personnes (conjoints, enfants, famille étendue, belle-famille, cousins, petit/e ami/e, co-locataires...)	24 €.
• Solidarité : Voir avec un membre du Bureau.	Au cas par cas.
• Ludopathe : Membre déjà adhérent d'une autre association de jeux pour la saison en cours.	8 €.
• Ludophile : Membre qui aide financièrement l'association et devient adhérent en donnant plus que la cotisation normale.	50 €... et plus !

### Bonus ludique :

Tout adhérent qui fait venir et s'inscrire cinq nouveaux membres se voit offrir une adhésion pour l'année suivante.

### Prêt de jeux :

L'ensemble des jeux<sup>(1)</sup> de l'association peuvent faire l'objet d'un prêt selon les conditions suivantes :

- Être membre de l'association.
- S'acquitter d'une caution de 80 (quatre-vingt) € en espèces (contre reçu) ou par chèque non encaissé. La caution sera restituée si le jeu est rendu dans le même état que lors du prêt. S'il manque des pièces ou s'il a été abîmé, la caution est perdue.

Les prêts et retours de jeux se font lors des séances dans la salle Vénus. Merci de respecter les jeux et de signaler au moment du retour tout dégât ou perte.

### Règles d'emprunt

Les adhérents peuvent emprunter 2 jeux simultanément pour une durée maximale de 3 semaines. Le prêt de nouveaux jeux est subordonné à la restitution des emprunts précédents. Les jeux doivent être correctement rangés dans leur boîte (boîte fermée correctement sans l'abîmer et sans abîmer le contenu) puis restitués au responsable présent.

Les emprunteurs doivent vérifier le contenu et l'état des jeux au moment du prêt et un des responsables de l'association le fera lors de la restitution. Sans signalement d'un problème éventuel à l'emprunt (pièce manquante, abîmée...), vous serez tenus responsables des dégradations constatées au retour du jeu.

Les jeux prêtés doivent être rendus dépoussiérés et nettoyés, complets et en bon état (boîte de rangement comprise). Toute anomalie devra être signalée lors de la restitution ou par courriel [anousdejouer@free.fr](mailto:anousdejouer@free.fr).

Il est possible de prolonger une seule fois le prêt d'un jeu.

Avant tout nouvel emprunt, l'adhérent devra procéder au nettoyage minutieux des jeux rapportés et une pénalité de 5 (cinq)euros facturée par jeux rendus sales.

À nous de jouer se réserve le droit d'interdire le prêt en cas de non-respect de ce règlement, et d'encaisser la caution de 80 (quatre vingt) euros en cas de litige non résolu à l'amiable.

### Pénalités

**Retard :** Les jeux doivent être rendus dans les délais fixés au moment du prêt, soit 3 (trois) semaines maximum. En cas de retard, une pénalité de 2 (deux) euros sera demandée par semaine de retard.

Un courriel sera envoyé dès le retard constaté. Sans nouvelle de votre part les pénalités sont dues. Le prix du jeu pourra être exigé ou le chèque de caution encaissé.

**Détérioration ou perte :** Toutes détériorations, perte ou non restitution de jeu ou d'une ou plusieurs pièces entraîne son remboursement par l'emprunteur au tarif auquel l'association aura pu se procurer le jeu de remplacement. Si le jeu est épuisé, À nous de jouer est indemnisée à la valeur d'acquisition du jeu.

Nom, prénom, signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

<sup>(1)</sup> Liste sur <http://bit.ly/LudothèqueAndj>

